

<https://www.aefinfo.fr/depeche/713123-formation-des-enseignants-que-contiendra-la-futur...>

 Camille Mordelet

 9 min read

Formation des enseignants : que contiendra la future licence professorat des écoles ? (projet de cadrage)

La licence "professorat des écoles" (LPE) devrait représenter au moins 1 500 heures d'enseignement et 9 semaines de stages, d'après un projet de cadrage qu'Aef info s'est procuré en prévision d'un groupe de travail prévu le 4 juin 2024. De plus, 980 heures sont prévues pour enseigner les savoirs disciplinaires, dont près de la moitié consacrée aux mathématiques et au français ; 100 h sont laissées pour adapter la formation à "chaque territoire". Par ailleurs, la disparition des PPPE pour la rentrée 2025 est confirmée, avec des nouveaux entrants de 2024 qui seront orientés vers la future LPE.



La future licence "professorat des écoles" devrait compter au moins 1500 heures d'enseignements, ainsi que 9 semaines de stages, d'après un projet de cadrage dévoilé

début juin 2024. Pexels - Max Fischer

Un projet de cadrage sur la future licence "professorat des écoles" (LPE), qu'AEF info s'est procuré, a été envoyé aux organisations syndicales du scolaire et du supérieur en prévision d'une réunion de travail prévue le 4 juin 2024. Elle sera consacrée à ces futures licences, ainsi qu'aux modules de préparation aux concours en L3 que les universités doivent préparer pour la rentrée 2024, en prévision des nouveaux concours de recrutement des enseignants prévus dès la session 2025.

Plusieurs réunions de travail sur cette réforme sont organisées entre fin mai et fin juin. Un projet de décret sur l'organisation des concours et les futurs statuts des lauréats a déjà été dévoilé. Il prévoit notamment une obligation, pour les futurs titularisés, d'exercer quatre ans dans la fonction publique. Une nouveauté assez mal reçue par plusieurs syndicats, qui demandent toujours un report de la réforme ([lire sur AEF info](#)).

Confirmation de la disparition des PPPE

Le projet de cadrage sur la future LPE confirme une information dévoilée aux organisations de l'enseignement supérieur par le MESR, à l'occasion d'une journée de mobilisation contre cette réforme, début mai ([lire sur AEF info](#)) : les PPPE, ces licences datant de la rentrée 2021 co-portées par les universités et les lycées, vont disparaître. La promotion de la rentrée 2023 sera la dernière "à bénéficier de l'intégralité du PPPE existant", explique le projet de cadrage. Ainsi, les entrants de la rentrée universitaire 2024 "effectueront une première année de PPPE (2024-2025) puis rejoindront la nouvelle LPE en deuxième année à la rentrée 2025, afin de passer le CRPE de la session 2027".

"Cette situation ne tient pas compte des étudiants qui doubleraient une des années de la licence, et qui seraient donc assimilés à la cohorte de l'année suivante. Elle ne tient pas compte non plus des étudiants qui refuseraient de poursuivre en deuxième année de LPE après une première année de PPPE", est-il indiqué.

Une priorité affichée au français et aux mathématiques

Le but affiché de la future licence est "d'engager le développement d'une culture professionnelle de professeur des écoles et de préparer le CRPE", indique le projet de

texte. L'un des objectifs de la réforme est de mettre en place un continuum de formation sur cinq ans pour les futurs professeurs ([lire sur AEF info](#)).

Cela passe en priorité par "la consolidation des connaissances fondamentales pour enseigner le français, les mathématiques et l'ensemble des champs disciplinaires de l'école afin de répondre à l'exigence de polyvalence" ; ou encore par une "première acquisition des compétences pédagogiques spécifiques aux différents cycles d'enseignement de l'école primaire, depuis la maternelle jusqu'au CM2". La "connaissance et la compréhension des principes et des valeurs de la République ainsi que du fonctionnement du système éducatif français afin d'agir de manière responsable dans le cadre d'une mission d'enseignement" est également citée, ainsi que "la découverte progressive du métier de professeur des écoles, par des stages d'observation et de pratique accompagnée dans les écoles".

Une construction des maquettes en quatre blocs, avec de la territorialisation

Concrètement, le projet de cadrage de la future formation prend la forme de quatre blocs, plus un temps réservé à une "adaptation à chaque territoire". Le temps total de formation est d'"au moins 1 500 heures et au moins neuf semaines de stage".

"S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire". Composé de 980 heures et doté de 120 ECTS, ce bloc représente le plus gros de la formation en trois ans - les deux-tiers - et sert à "consolider la maîtrise des disciplines enseignées à l'école" et "découvrir les spécificités et les enjeux de l'enseignement à l'école primaire en mobilisant les apports de la recherche dans chacun des champs disciplinaires (approfondis durant le master), tels que l'acquisition du langage, l'apprentissage de la lecture, de la numération, de la motricité, etc.". Il est précisé que les enseignements du bloc 1 comprennent une préparation aux "épreuves disciplinaires" du futur CRPE.

Voici le projet de répartition des volumes horaires sur chacune des disciplines :

Mathématiques	220 h
Français et compétences langagières	220 h
Sciences et technologies, et fondements scientifiques de la transition écologique	120 h

Histoire, géographie, enseignement moral et civique	90 h
Éducation physique et sportive	90 h
Langue vivante étrangère (validation du niveau B2, avancé ou indépendant)	90 h
Enseignements artistiques	90 h
Renforcement ou approfondissement disciplinaire (options à choix)	60 h
Total	980 h

"Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage". Ce bloc de 18 ECTS pour 150 heures d'enseignement se penche sur le "développement de l'enfant" ainsi que les "mécanismes et processus de l'apprentissage". L'étude des spécificités des modalités d'apprentissages et l'organisation pédagogiques, en fonction des cycles et niveau d'enseignement, est également prévue, tout comme la "continuité maternelle-élémentaire-collège" et la "connaissance de la diversité des élèves". Ce bloc se penchera aussi sur les pratiques d'enseignement liées à des sujets tels que la "lutte contre les discriminations et le harcèlement, la réduction des inégalités d'apprentissage, la gestion de la classe et du climat scolaire, le respect et l'autorité, les compétences psychosociales, l'éducation inclusive (besoins éducatifs particuliers, plurilinguisme, etc.)". "L'évaluation au service des apprentissages" sera également étudiée.

"S'appropriier le contexte institutionnel d'exercice du métier". Ce troisième bloc, lui aussi composé de 150 heures pour 18 ECTS, abordera les "valeurs et principes de la République" ainsi que l'histoire, la sociologie ou encore la philosophie du système éducatif français, avec une comparaison des autres systèmes européens. Les "droits et les devoirs du fonctionnaire dans le cadre du service public d'éducation" seront également étudiés, tout comme les "relations avec les familles et les partenaires de l'école". Un focus sur les "enjeux éducatifs de l'enseignement scolaire" sera aussi réalisé : "éducation au et par le numérique, transition écologique pour un développement soutenable, éducation artistique et culturelle, éducation à la citoyenneté, éducation aux médias et à l'information, promotion de la santé, éducation à la vie affective et sexuelle, orientation, etc.". Enfin, il

est précisé que ces enseignements du bloc 3 doivent comprendre une préparation à "la seconde épreuve orale d'admission" du CRPE.

"Construire son projet professionnel". Ce bloc de 120 heures et 12 ECTS inclue les neuf semaines de stages de la formation, "dont six à l'école primaire française". Le projet de cadrage précise également que ce temps de stage aura lieu "en écoles maternelle et élémentaire (hors et en éducation prioritaire) et dans d'autres contextes éducatifs (éducation spécialisée, collège, périscolaire, associations, classes de découverte, etc.) ou à l'international". De quoi poser la question de la capacité à mobiliser des futurs viviers d'accueil de ces stagiaires, ainsi que leur encadrement, alors que du temps de "préparation et exploitation" de ces périodes de stage est prévu. Un "partage d'expériences par des professionnels experts" est aussi annoncé dans ce bloc, ou encore plusieurs focus centrés sur le numérique : par exemple, les enjeux et usages de l'IA dans le domaine éducatif, ou les "enjeux et usages des outils numériques pour apprendre, coopérer, communiquer, se former et enseigner". Enfin, une "découverte d'autres métiers dans le champ de l'éducation et de la formation" est également au programme.

"Adaptation à chaque territoire". "Chaque licence pourra renforcer les enseignements des quatre principaux blocs de formation ou proposer des enseignements complémentaires au regard des besoins identifiés du territoire (en lien avec les résultats aux évaluations nationales, les enjeux liés aux spécificités territoriales [par exemple les langues régionales], les champs de recherches portés par les universités, etc.)", est-il indiqué dans le projet de cadrage. Ce champ laissé plus libre aux établissements est prévu sur 100 heures, pour 12 ECTS.

Quelles dispenses pour les concours ?

Il a déjà été annoncé que les candidats au nouveau CRPE passés par une LPE seront dispensés d'épreuves écrites d'admissibilité, ce qui a été confirmé dans le projet de décret dévoilé la semaine précédente. Le projet de cadrage décline les conditions d'éligibilité à cette dispense :

- "la validation des crédits ECTS liés au bloc 1 sans compensation au cours de chaque année suivie avant la L3,

- la validation des crédits ECTS liés aux enseignements de mathématiques du bloc 1 sans compensation [en L1 et en L2/ au cours des deux semestres suivis en L2],
- la validation des crédits ECTS liés aux enseignements de français et compétences langagières du bloc 1 sans compensation [en L1 et en L2/ au cours des semestres suivis en L2]".

Enfin, il est stipulé que l'architecture des maquettes et la structuration des ~~MCCC~~ doivent "prévoir 80 ECTS rattachés au bloc 1 sur les deux premières années et au moins 16 ECTS respectivement rattachés aux enseignements de mathématiques et aux enseignements de français compétences langagières sur les deux premières années de licence".

Generated with Reader Mode